



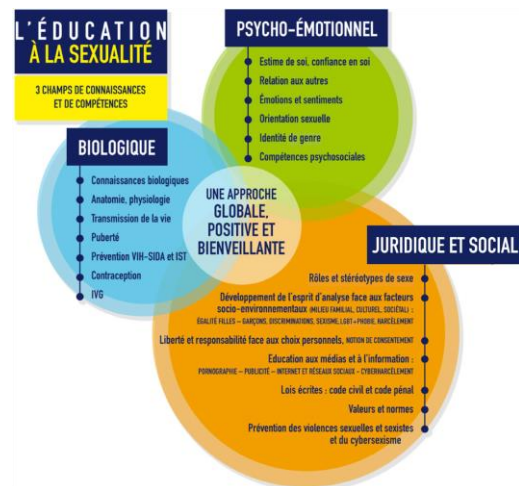
ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRANSIDENTITÉ

FICHES-CONSEILS RELATIVES AUX PROBLÉMATIQUES LES PLUS FRÉQUEMMENT ÉVOQUÉES EN ÉTABLISSEMENT

TRAVAUX DU GROUPE RESSOURCE « ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ »
ANNÉE 2020-2021



La question du prénom

S'inscrire dans le cadre de l'éthique de l'École inclusive

- L'élève veut changer de prénom, en choisissant un prénom d'usage, et de pronom :
 - Une nécessité de dialogue avec lui et un adulte de l'établissement en qui il a confiance
 - Si l'élève est mineur, avant tout contact avec la famille ou son responsable légal, s'assurer de son accord
 - Dans l'intérêt du jeune et pour son bien-être, en cas de refus de la famille, il est nécessaire d'engager un dialogue avec elle
 - Le prénom d'usage est utilisé dans tous les documents qui relèvent de l'organisation interne (liste d'appel, liste d'émargement, carte de cantine, courriel, carnet de liaison...). Ce n'est pas le cas pour les documents officiels tels que : bulletins, demande de bourse, documents d'orientation, diplômes... Si le changement de prénom à l'état civil a été effectué, il peut être fait une demande de modification de ces documents.
 - Une fois le prénom d'usage retenu, celui-ci doit être utilisé par l'ensemble de la communauté éducative sans que l'élève n'ait besoin de solliciter chacun de ses membres. Ainsi, la démarche de demande d'utilisation du prénom choisi ne doit pas incomber à l'élève.
- Ressources :
- <https://eduscol.education.fr/1592/prevenir-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole>
 - Fiche pratique sur le respect des droits des personnes Trans, DILCRAH, 2019
- Contacts :
- Pôle Etablissement et vie scolaire, Tél : 02 23 21 74 77 Mail : ce.inspEVS@ac-rennes.fr

La question des espaces genrés

S'inscrire dans le cadre de l'éthique de l'École inclusive

- En situation, avec la volonté de trouver une solution, échanger avec l'élève transgenre et construire avec lui la meilleure de ces solutions pour :
 - Les toilettes
 - Les vestiaires en EPS
 - L'internat
 - A terme, travailler dans l'établissement à instituer des lieux non genrés
 - Agir sur la signalétique et envisager de manière générale des espaces non genrés dans l'établissement
 - Inscrire dans la scolarité des élèves une éducation à la sexualité abordant cette problématique et le respect de l'autre qu'elle impose
- Ressources :
- <https://eduscol.education.fr/1592/prevenir-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole>
 - Fiche pratique sur le respect des droits des personnes Trans, DILCRAH, 2019
- Contacts :
- Pôle Etablissement et vie scolaire, Tél : 02 23 21 74 77 Mail : ce.inspEVS@ac-rennes.fr

La question de la tenue vestimentaire

S'inscrire dans le cadre de l'éthique de l'École inclusive

- **Un élève a le droit de se présenter dans l'établissement avec une tenue vestimentaire qui interpelle au regard de son genre assigné à la naissance**
 - Le cadre réglementaire :
 - Le code de l'éducation ne pose pas d'interdit hormis les signes et tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse (Code éducation article L. 141-5-1) et le trouble à l'ordre public (ex : nudité)
 - Le règlement intérieur doit s'affranchir de la question de la tenue vestimentaire genrée
 - Une question à traiter dans le cadre des apprentissages :
 - Faire de la question du vêtement une question éducative (stéréotype, genre, Histoire, vêtements professionnels...) dans les enseignements et les dispositifs
 - Cette question peut donner lieu à une réflexion menée dans les différentes instances (CESC, CVL, CVC...)
- Ressources :
 - <https://eduscol.education.fr/1592/prevenir-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole>
 - Fiche pratique sur le respect des droits des personnes Trans, DILCRAH, 2019
- Contacts :
 - Pôle Etablissement et vie scolaire, Tél : 02 23 21 74 77 Mail : ce.inspEVS@ac-rennes.fr

Réfléchir ensemble à la situation

S'inscrire dans le cadre de l'éthique de l'École inclusive

- Une éthique inclusive à garantir
 - L'association indispensable et pragmatique de tous les acteurs de la communauté éducative
 - Une relation essentielle de dialogue et de confiance à construire entre l'élève, la famille et l'équipe éducative
 - Le partage, au sein de l'établissement, d'une éthique intransigeante sur la non discrimination et l'inclusion
 - Un accompagnement pragmatique, bienveillant et exigeant de l'élève et des acteurs
 - Les instances et les cadres : des opportunités d'échanges et de partage élargis en complément du dialogue
 - Le conseil pédagogique : une opportunité pour rassurer et réguler
 - Le CESC, le CVC, le CVL : des lieux pour décentrer et repérer les questions éducatives à travailler
 - Les cadres :
 - le plan de prévention des situations de harcèlement et de cyber-harcèlement (code de l'éducation, article R421-10)
 - le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : « faire partager les valeurs de la République », « se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations », et « contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves » (arrêté du 01/07/2013 et code de l'éducation, article L111-1).
- Ressources :
- <https://eduscol.education.fr/1592/prevenir-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole>
 - Fiche pratique sur le respect des droits des personnes Trans, DILCRAH, 2019
- Contacts :
- Pôle Etablissement et vie scolaire, Tél : 02 23 21 74 77 Mail : ce.inspEVS@ac-rennes.fr